

La fièvre aphteuse

La fièvre aphteuse (FA) est une affection généralisée accompagnée de fièvre, qui touche les animaux à onglons. Il s'agit d'une infection virale qui, du fait de ses répercussions potentiellement catastrophiques, fait aujourd'hui encore partie des épizooties ayant les conséquences économiques les plus graves pour les animaux de rente utilisés dans l'agriculture. La Suisse est officiellement reconnue indemne de FA, le dernier cas remontant à 1980.

La FA est une épizootie d'autant plus redoutée qu'elle exige des mesures drastiques de restriction du commerce d'animaux et de produits animaux, qui entraînent des pertes économiques considérables.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV

La maladie

Quels animaux sont touchés ?

Tous les animaux à onglons sont susceptibles de contracter la FA, c'est-à-dire aussi bien les ruminants comme les bovins, les ovins et les caprins, les buffles, les chevreuils, les cerfs et les daims que les porcs domestiques et les sangliers, mais aussi les chameaux et les éléphants.

Quels sont les signes de la maladie ?

Les bovins en particulier présentent souvent des symptômes graves : fièvre élevée, diminution de la production laitière, perte d'appétit, apathie et formation typique d'aphtes dans la bouche, sur la langue, les onglons et les trayons. Chez les porcs, les aphtes et les inflammations apparaissent surtout sur les onglons. Chez les moutons et les chèvres, l'infection évolue souvent sans symptômes visibles (subclinique), mais les animaux peuvent quand même transmettre le virus.

Comment distinguer la FA d'autres maladies aux tableaux cliniques similaires et donc poser un diagnostic différentiel ?

Les lésions des onglons et les stomatites sont fréquentes chez les animaux de rente utilisés dans l'agriculture et en établir clairement la cause est souvent difficile. Lorsque les signes cliniques ne permettent pas d'exclure avec certitude la FA, il faut toujours recourir à des analyses de laboratoire. Un diagnostic différentiel s'impose également si d'autres symptômes peu clairs (par ex. fièvre, diminution de la production laitière, augmentation de la mortalité des jeunes animaux) apparaissent chez les ruminants et les porcs.

Les examens d'exclusion sont gratuits pour le détenteur d'animaux et n'entraînent pas de séquestre de l'exploitation.

La maladie est-elle dangereuse pour l'être humain ?

Dans les conditions d'hygiène usuelles en Suisse, le consommateur de lait, de produits laitiers et de viande ne court aucun risque, même en cas d'introduction de la FA en Suisse ou de présence de la maladie dans un pays voisin. En outre, le lait et la viande provenant d'exploitations touchées par un foyer de FA ne seraient de toute façon pas mis sur le marché.



En raison des lésions inflammatoires très marquées des onglons, l'animal boite et reste couché.



Langue de bovin avec des vésicules (aphtes).



Groin d'un porc infecté avec une vésicule remplie de liquide.

Degrés de gravité et forme de FA Symptômes chez les animaux de rente artiodactyles



Bovins

- Évolution souvent très grave de la maladie
- Forte fièvre
- Vésicules ou aphtes dans la bouche, sur la langue, la mamelle, les onglons
- Salivation
- Difficultés à mastiquer
- Diminution de la production laitière
- Mort de veaux



Porcins

- Vésicules ou aphtes principalement sur les onglons, mais aussi sur le groin
- Boiterie, impossibilité de se lever
- Mort subite de porcelets



Ovins, caprins

- Forme bénigne ou subclinique de la maladie
- Éventuellement vésicules sur les lèvres, dans la cavité buccale, sur la mamelle, dans l'espace interdigité, sur la couronne

Comment la FA se transmet-elle et se propage-t-elle ?

La problématique liée à la FA est la suivante : les animaux infectés peuvent excréter des quantités importantes de virus avant même que les premiers signes cliniques n'apparaissent. Cette période comprise entre le début de l'excrétion du virus et l'apparition des premiers symptômes est très importante, car pendant ce laps de temps, le virus se propage sans être détecté.

La FA se transmet le plus souvent par contact entre les animaux malades et ceux des espèces réceptives. Mais le virus peut aussi se propager par voie aérienne et infecter

ainsi des animaux en bonne santé, ou, de façon indirecte, par des aliments pour animaux contaminés (restes de repas par ex.) ou par du lait ou de la viande. L'animal malade dissémine le virus par le biais du liquide s'écoulant des vésicules éclatées, de la salive, de l'air expiré et du lait. Tout ce qui, à un moment ou un autre, est entré en contact avec un animal infecté est susceptible de transmettre la maladie, que ce soit les personnes, les animaux (y compris les chats, les chiens, la volaille et les nuisibles), les véhicules, les appareils ou les aliments pour animaux.

C'est pourquoi le détenteur d'animaux peut contribuer de façon notable à prévenir l'introduction de la FA en appliquant de bonnes mesures d'hygiène dans son exploitation et en restreignant l'accès à ses locaux de stabulation.

Bien que le commerce international d'animaux et de produits animaux fasse l'objet d'une surveillance stricte, l'importation illégale de denrées alimentaires d'origine animale dans le cadre du trafic voyageurs n'en constitue pas moins toujours une menace à prendre au sérieux.

Que faire ?

Tout cas de FA doit être déclaré. Des règles extrêmement strictes de prévention et de lutte contre la FA s'appliquent partout dans le monde. Aucun traitement n'existe pour les animaux ayant contracté la maladie. En conséquence, même si un seul animal tombe malade, tous les animaux à onglons de l'exploitation doivent être abattus et éliminés de manière non dommageable.

Les bovins étaient vaccinés chaque année avec un vaccin inactivé contre la FA en Suisse et dans les pays de l'UE jusqu'en 1991. Depuis lors, la vaccination contre la FA est interdite en Suisse et dans l'UE, puisque les souches présentes en Europe ont été éradiquées. Les vaccins n'auraient donc offert qu'une protection minimale contre des souches provenant de l'étranger. Une vaccination peut cependant être autorisée dans certaines conditions en cas d'épizootie. Dans ce contexte, la Suisse et l'UE entretiennent des banques de vaccins à titre de mesure de lutte supplémentaire contre cette épizootie.

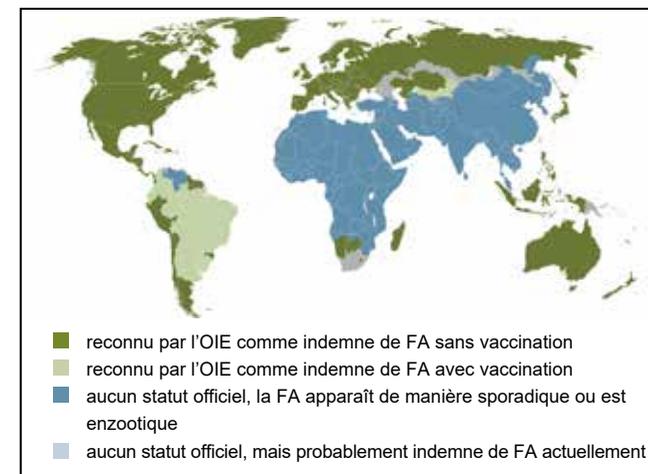
L'OSAV gère des projets de recherche sur des systèmes de surveillance et le diagnostic de la FA. Le laboratoire national de référence pour la fièvre aphteuse est l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI).

Dans quels pays la FA est-elle présente ?

La FA est encore endémique dans de nombreux pays d'Asie et d'Afrique, notamment en Afrique du Nord, au Proche-Orient et en Turquie. La flambée épizootique dévastatrice qui a touché le Royaume-Uni en 2001 et engendré des foyers secondaires en France, aux Pays-Bas et en Irlande, mais aussi les foyers qui se sont déclarés il y a quelques années en Corée du Sud et au Japon, montrent bien que cette épizootie peut réapparaître à tout moment, même dans des pays qui en sont depuis longtemps indemnes.

Le Bulletin Radar publie mensuellement l'évolution de la situation.

Statut officiel de la fièvre aphteuse (FA) des États membres de l'OIE (état : juin 2020)



Vous trouverez de plus amples informations sur www.osav.admin.ch.

Contact

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV
Schwarzenburgstrasse 155, CH 3003 Berne
Tél : +41 (0)31 323 30 33, courriel : info@blv.admin.ch

Images : Institut Friedrich-Loeffler, Adobe Stock